

Serban IONESCU  
Marie-Madeleine JACQUET  
Claude LHOTE

# Les mécanismes de défense

Théorie et clinique

3<sup>e</sup> édition

**DUNOD**

## DU MÊME AUTEUR

- Ionescu S., Blanchet A. (éd.) (2006-2009), *Nouveau Cours de Psychologie*. Huit volumes. Paris, Presses Universitaires de France.
- Ionescu S. (2010), *Psychopathologie de l'adulte. Fondements et perspectives*, Paris, Belin.
- Ionescu S. (dir.) (2011), *Traité de résilience assistée*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. «Quadrige».
- Ionescu S., Tomita M., Cace S. (eds.) (2013), *The Second World Congress on Resilience: From Person to Society*, Bologna, Medimond International Proceedings.
- Ionescu S. (dir.) (2016). *Résiliances. Ressemblances dans la diversité*, Paris, Odile Jacob.
- Jourdan-Ionescu C., Ionescu S., Kimessoukié-Omolomo É. et Julien-Gauthier F. (coord.) (2018). *Résilience et culture, culture de la résilience*. Québec, Canada : Livres en ligne du CRIRES, Disponible à : <https://lel.crires.ulaval.ca/oeuvre/resilience-et-culture-culture-de-la-resilience>.
- Ionescu S. (2019), *15 approches de la psychopathologie*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, Dunod.

Conception de couverture :  
Le Petit Atelier

Maquette intérieure :  
[www.atelier-du-livre.fr](http://www.atelier-du-livre.fr)  
(Caroline Joubert)

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
	

© Nathan, 1997 © Armand Colin, 2012  
© Dunod, 2020 pour la présente édition

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff  
ISBN : 978-2-10-079907-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Table des matières

<i>Introduction à la troisième édition</i> .....	7
<i>Introduction à la deuxième édition</i> .....	9
<i>Introduction à la première édition</i> .....	13

## *Première partie* *Fondements*

<b>CHAPITRE 1 – PROBLÈMES GÉNÉRAUX</b> .....	19
1. Bref historique.....	21
2. Sept questions de base.....	24
<b>CHAPITRE 2 – LISTES ET CLASSIFICATIONS</b> .....	41
1. Listes de mécanismes de défense. La question du nombre.....	43
2. Mécanismes retenus et présentés dans la deuxième partie de cet ouvrage et définitions des autres mécanismes.....	52
3. Classifications.....	61
<b>CHAPITRE 3 – APPARITION ET DEVENIR DES MÉCANISMES DE DÉFENSE</b> .....	69
1. Origines des mécanismes de défense : précurseurs, prototypes, noyaux physiques.....	73
2. Chronologie d'apparition et problème de hiérarchie.....	77
3. Destin des mécanismes de défense.....	80
4. Un exemple : la séquence développementale du déni.....	82
<b>CHAPITRE 4 – ÉVALUATION</b> .....	89
1. Problèmes posés par l'évaluation des mécanismes de défense.....	91
2. Principales méthodes et instruments d'évaluation.....	98
3. Variations individuelles liées au sexe, au niveau d'instruction et aux différences culturelles.....	103
<b>CHAPITRE 5 – UTILISATIONS DES MÉCANISMES DE DÉFENSE         DANS LA PRATIQUE CLINIQUE</b> .....	109
1. Un point de départ : l'analyse de défense.....	111
2. Applications en psychothérapie.....	113

3. Les mécanismes de défense en tant que repères diagnostiques et indices d'évolution des troubles psychologiques .....	118
4. Autres applications .....	120
<b>CHAPITRE 6 – PERSPECTIVES : POUR UNE APPROCHE INTÉGRATIVE DES PROCESSUS PSYCHOLOGIQUES D'ADAPTATION .....</b>	<b>125</b>
1. Autres mécanismes dits de défense .....	127
2. Le concept de dégageant.....	132
3. Le <i>coping</i> .....	134
4. Prémices d'une approche intégrative .....	136
<b>CHAPITRE 7 – AVANCÉES ET NOUVELLES PISTES POUR LA DÉCENNIE 2020 .....</b>	<b>139</b>
1. Le concept de défense .....	141
2. Diversification des populations étudiées .....	145
3. Stratégies défensives chez les soignants.....	152
4. Fonctionnement défensif, problèmes sociétaux et culture.....	156

*Deuxième partie*

*Présentation de vingt-neuf mécanismes de défense*

Activisme .....	165
Affiliation.....	170
Affirmation de soi par l'expression des sentiments.....	177
Altruisme .....	183
Annulation rétroactive .....	190
Anticipation .....	195
Ascétisme de l'adolescent .....	200
Clivage (clivage du moi, clivage de l'objet) .....	204
Contre-investissement .....	211
(Dé)négaration.....	218
Déni.....	222
Formation réactionnelle .....	231
Humour.....	239
Identification .....	244
Identification à l'agresseur .....	249
Identification projective.....	255
Intellectualisation.....	260

Introjection.....	265
Isolation.....	271
Mise à l'écart.....	278
Projection.....	283
Rationalisation.....	290
Refoulement.....	295
Refuge dans la rêverie.....	302
Régression.....	311
Renversement dans le contraire.....	318
Retournement contre soi-même.....	323
Retrait apathique.....	329
Sublimation.....	334
<i>Bibliographie</i> .....	345



## Introduction à la troisième édition

Dès le départ, cet ouvrage a été conçu pour présenter, de manière didactique, les connaissances de base sur les mécanismes de défense. Les connaissances dans ce domaine progressent, cependant, sans arrêt, en répondant à certaines questions restées jusqu'ici sans réponse ou en élargissant le périmètre du domaine. En 2019, seulement, la banque de données PsycINFO a enregistré 143 documents ayant dans le titre ou comme sujet les mécanismes de défense. Cela signifie que pour se tenir au courant de ce qui s'est fait et est entré dans PsycINFO en une seule année, il fallait lire chaque semaine 2,75 documents (articles, chapitres d'ouvrage ou thèses). La tâche est beaucoup plus compliquée pour une période d'environ dix ans...

Pour que cette troisième édition reflète le mieux possible l'état actuel des connaissances, j'ai élaboré un nouveau chapitre – le septième de la première partie de cet ouvrage – intitulé « Avancées et nouvelles pistes pour la décennie 2020 ». Il se veut une synthèse des résultats les plus originaux obtenus au cours des dernières années, notamment dans le cadre de nouvelles directions de recherche abordées par les chercheurs du domaine. Il contient quatre parties consacrées, successivement, au concept de défense, à la diversification des populations étudiées, aux stratégies défensives utilisées par les soignants et à de nouveaux liens entre fonctionnement défensif, problèmes sociétaux et culture. En même temps, il esquisse des pistes pour la décennie qui vient de commencer.

La période écoulée depuis la précédente édition fut marquée par un événement qui a secoué une bonne partie de la communauté des cliniciens et chercheurs : la disparition dans la cinquième édition du DSM des mécanismes de défense, en même temps que des axes. S'est ainsi confirmée la crainte dont me faisait part, dans un courriel, George Vaillant. Vaillant l'avait, aussi, anticipée dans un article qu'il a publié en 2011, où il évoquait le fait que les mécanismes de défense avaient connu, il y a longtemps, un sort pas très différent. En effet, écrit Vaillant, après ses deux articles fondateurs (de 1894 et 1896), Freud a laissé de côté ce concept, fruit d'une « brillante découverte », pour ne le reprendre qu'en 1926, seulement. Anticipant le fait que les défenses risquaient, avec la parution du DSM-5, de glisser « dans les brumes », Vaillant exprimait, en même temps, son espoir que le mouvement du pendule nous ramènera les défenses dans le DSM-6. Vu les remarquables avancées de nos connaissances dans ce domaine et la place qu'occupent les mécanismes de défense en clinique, je partage tout à fait l'optimisme de George Vaillant ! J'attends, donc, la quatrième édition de cet ouvrage pour vous confirmer cela...

Serban Ionescu  
Playa Blanca (Panama), janvier 2020



## Introduction à la deuxième édition

Les mécanismes de défense intéressent beaucoup les cliniciens et les chercheurs. Du 1<sup>er</sup> janvier 1997 (année de parution de la première édition de cet ouvrage) et jusqu'en avril 2012, 274 publications incluant dans leur titre « mécanismes de défense » – dont 37 ouvrages et chapitres d'ouvrage – ont fait leur entrée dans la banque PsycINFO. À ce chiffre il faut rajouter, pour la même période, les 4762 publications ayant comme *sujet* une ou plusieurs défenses ou encore, les « mécanismes de défense », en général.

Cette avalanche de publications met les auteurs d'un ouvrage publié il y a quinze ans face à deux défis. Le premier en est un de dosage des nouveautés par rapport à ce qui est classique. Le second est celui du choix des aspects à rajouter dans un espace supplémentaire que l'éditeur – malgré toute sa bonne volonté – ne peut que limiter. Pour faire face à ces deux défis, les auteurs de cet ouvrage ont dû répondre à la question (très difficile !) : « Quelles nouvelles connaissances, acquises depuis 1997, ont changé de manière significative le domaine auquel est consacré cet ouvrage ? »

La réponse à cette question peut paraître, à première vue, décevante : les dizaines de milliers de pages consacrées depuis 1997 aux mécanismes de défense ne révolutionnent pas le domaine. Comment expliquer, alors, ce rapport effort de recherche/résultats obtenus insatisfaisant ? Tout part de la diversité conceptuelle persistante, de l'absence de consensus quant à la définition même de chaque défense, des superpositions notionnelles et des variations concernant le nombre des mécanismes pris en compte. Ces problèmes récurrents ont des conséquences sur la qualité des résultats, les démarches méthodologiques et statistiques, de plus en plus sophistiquées, s'appliquant à des données recueillies avec des instruments bâtis sur des concepts peu solides. Par la suite, la comparaison des résultats avec ceux obtenus par d'autres chercheurs, la généralisation de ces résultats ne peut qu'en subir les conséquences. Quelle en est la solution, au plan plus général et, donc, au-delà de ce qu'est important pour l'élaboration de l'édition 2012 des *Mécanismes de défense* ?

Pour trouver une solution pertinente aux déficiences mentionnées, il nous paraît important de commencer par la formulation de quelques *postulats* qui paraissent consensuels pour ceux qui partagent un intérêt théorique et/ou pratique pour le thème qui nous intéresse et qui, de surcroît, ont pris le temps pour approfondir tout ce qui a été publié :

- comme l'examen des défenses est indispensable lorsque nous voulons comprendre le fonctionnement psychique normal et pathologique, ces mécanismes occupent une place centrale dans les champs de la psychologie clinique, de la psychopathologie et de la psychiatrie ;

- l'étude des défenses ne peut se faire qu'en partant de définitions opérationnelles claires permettant de différencier chaque mécanisme des autres;
- les mécanismes de défense peuvent être regroupés en fonction de leurs fonctions, de leurs modes d'action et hiérarchisés en fonction du résultat de leur action;
- malgré des progrès non négligeables, les instruments d'évaluation des mécanismes de défense restent imparfaits<sup>1</sup>;
- l'étude des défenses doit se faire conjointement avec celui d'autres mécanismes adaptatifs et notamment, avec les stratégies de *coping*;
- les défenses peuvent être considérées comme des mécanismes dynamiques déclenchés par des situations de crise ou comme des caractéristiques stables de personnalité. En bref, les défenses peuvent être abordées aussi bien dans une perspective *trait* que dans une perspective *état*;
- le fonctionnement défensif a – comme le soutiennent Talvitie et Ihanus (2010) – un caractère processuel qui débute à partir d'une représentation cérébrale de la menace, suivie de la détection de cette menace, du choix d'une défense et de la mise en place de celle-ci, ce qui conduit au remplacement de la réalité menaçante par une réalité psychique qui découle de l'utilisation de la défense;
- bien que s'agissant de concepts apparus dans le cadre théorique psychanalytique, l'étude des défenses peut bénéficier d'approches théoriques et méthodologiques autres que la psychanalyse [dans ce cas, il s'agirait pour les cliniciens qui ne sont pas d'orientation psychanalytique de « diminuer leurs défenses à l'égard des mécanismes de défense », pour utiliser l'expression de Norem (1998)];
- le fonctionnement défensif présente des différences liées au genre et au contexte culturel.

Pour arriver à faire progresser de manière significative nos connaissances dans le domaine des défenses, il nous paraît indispensable que les chercheurs et les praticiens qui s'intéressent particulièrement à ce domaine aient des réunions périodiques autour d'un projet élaboré à partir des *postulats* formulés ci-dessus et visant à dégager, progressivement des consensus sur les questions qui font débat. Un regroupement international institutionnalisé consacré aux mécanismes de défense pourrait, ainsi, voir le jour et assurer non seulement l'organisation de ces rencontres mais aussi la diffusion des discussions portées et des résultats obtenus dans le cadre de projets conjoints de recherche.

---

1. Comme le remarquent Davidson et MacGregor (1998), les intercorrélations, pour des défenses qui portent le même nom, des scores obtenus à différents instruments d'autoévaluation sont très faibles. Les qualités psychométriques des instruments où la cotation est faite par un clinicien sont meilleures.

La parution de la première édition de cet ouvrage a été bien accueillie aussi bien en France que dans d'autres pays. L'ouvrage a été cité par plusieurs auteurs dont l'un des plus connus dans le domaine, Christopher J. Perry. La terminologie adoptée a été mentionnée dans l'édition française du DSM-IV-TR de l'Association américaine de psychiatrie et une équipe française (Constantini-Tramoni *et al.*, 2010) a utilisé les définitions proposées dans *Les mécanismes de défense* pour élaborer un *Questionnaire d'investigation des mécanismes de défense chez les soignants (QIMDS)*. De nombreux cliniciens et étudiants nous ont fait part de leur satisfaction, en soulignant le style clair et pédagogique de ce livre. Les auteurs de cet ouvrage les remercient et espèrent qu'avec les ajouts et remaniements opérés cette deuxième édition des *Mécanismes de défense* répondra mieux encore à leurs attentes.

Serban Ionescu  
juin 2012



## Introduction à la première édition

Cet ouvrage est consacré à l'un des concepts clés de la psychanalyse, de la psychopathologie et de la psychologie clinique. Décrit dans les premières études de Freud sur les névroses – plus précisément, sur les *psychonévroses de défense* – le concept de *mécanisme de défense* doit, en bonne partie, sa célébrité à Anna Freud qui lui consacra la première étude monographique. Maintenant centenaire, ce concept se porte bien : non seulement il ne donne aucun signe de vieillissement, mais il intéresse, de plus en plus, les chercheurs et les praticiens.

Une preuve incontestable de cet intérêt est la hausse constante du nombre des publications qui lui sont consacrées entièrement ou partiellement. En effet, le nombre des documents ayant comme descripteur « mécanismes de défense », enregistrés dans la banque PsycLIT au cours des vingt dernières années, est passé de 483, pour la période 1976-1980, à 597 (de 1981 à 1985) puis à 1 050 (de 1986 à 1990), pour atteindre un total de 1 169, durant la période allant de 1991 à 1995. Cela signifie qu'au cours des cinq dernières années deux articles consacrés aux mécanismes de défense ou abordant ce concept sont rentrés, en moyenne, tous les trois jours, dans la banque PsycLIT.

Comment s'explique ce succès sans précédent ? Quelles sont les raisons de cette popularité des mécanismes de défense qui dépasse celle de tous les autres concepts fondamentaux de la psychanalyse ? Même l'inconscient, pourtant très à la mode au cours des dernières années, pourrait en être jaloux.

Les réponses nombreuses et complémentaires à ces questions seront analysées en détail dans la première partie de cet ouvrage. Soulignons, cependant, le rôle important que jouent les mécanismes de défense dans le fonctionnement psychique normal et pathologique, tout comme leur complexité et leur diversité. Greffé sur cette diversité, le refus, souvent exprimé, de toute perspective exhaustive ou systématique a entraîné un certain flou quant à la terminologie, à la définition, au nombre et à la classification des mécanismes de défense. En 1971/1972, dans le cours donné à l'Institut de psychologie sur les mécanismes de défense, Widlöcher notait déjà que ce concept de première importance, dont il est fait un usage quotidien, est resté très mal précisé sur le plan de la théorie psychanalytique. Ainsi, l'importance d'un concept combinée aux imprécisions le concernant a occasionné des débats, des polémiques et de nouvelles recherches, qui ont augmenté considérablement le nombre des publications sur le sujet.

L'intérêt, en constante progression, pour les mécanismes de défense a trois autres explications.

Premièrement, la diversification de l'utilisation des mécanismes de défense dans la pratique. Si au départ, les mécanismes de défense ont permis une meilleure

compréhension du fonctionnement psychologique aussi bien normal que pathologique, ils trouvent maintenant de nouvelles applications dans la pratique clinique en tant que marqueurs du fonctionnement psychique des patients au cours des psychothérapies ou comme indices diagnostiques et d'évolution des troubles psychopathologiques. Mais l'utilisation des mécanismes de défense dépasse de plus en plus le champ de la psychopathologie et devient courante dans des domaines comme la prévention et l'éducation pour la santé, la médecine des troubles physiques ou la sélection professionnelle.

Deuxièmement, l'apparition et le développement de trois directions d'étude concernant l'ontogenèse et l'évolution des mécanismes de défense au cours du cycle de vie, leur évaluation et leur mise en relation avec d'autres stratégies adaptatives, notamment avec les mécanismes de coping et de dégageant. En raison de leur importance, ces directions de recherche font l'objet de chapitres distincts dans la première partie de cet ouvrage.

Troisièmement, la diversification des approches utilisées dans l'étude des mécanismes de défense. Dans un premier temps, les mécanismes de défense ont été ignorés, non sans une certaine arrogance, en raison de la purification notionnelle opérée dans le contexte de la psychopathologie athéorique et des excès de la révolution cognitive. C'est à cette époque qu'on a pu entendre ce qui s'est avéré une mise en garde prémonitoire : « Ne jetez pas avec l'eau du bain le bébé de la psychanalyse. » La suite des événements a montré, en effet, que le concept de mécanisme de défense était attrayant, fort, voire indispensable. Au point où maintenant – le mot n'est pas, sans doute, trop fort – tout le monde se l'arrache ! Après une entrée discrète dans le DSM-III-R, le DSM-IV a proposé une échelle de fonctionnement défensif, reconnaissant que la compréhension du fait pathologique est impossible sans l'utilisation du concept de mécanisme de défense. En même temps, les nouvelles directions de recherche dans ce domaine sont le résultat de la diversification des approches utilisées dans l'étude des mécanismes de défense : approche développementale (pour l'ontogenèse et la perspective cycle de vie), approche quantitative-comportementaliste (pour l'évaluation) ou cognitiviste (dans le cas de l'étude des relations avec les stratégies de coping). Ainsi, un concept fondamental de la psychanalyse est soumis à des éclairages très différents, à première vue antinomiques.

Devant cette récupération d'un concept psychanalytique dont la valeur clinique n'est plus à démontrer, les réactions n'ont pas tardé. Retenons celle d'un psychanalyste américain très connu, Vaillant (1993), qui affirmait : « Il est temps que le moi et ses défenses soient vus comme des facettes de la réalité psychobiologique et non pas comme des objets du culte psychanalytique. » Ce propos montre à quel point les mentalités changent et laisse prévoir des évolutions intéressantes pour ceux qui pensent possible le développement d'une psychopathologie intégrative.

Les réactions aux dernières évolutions concernant les mécanismes de défense ne constituent pas un fait nouveau. En 1936, *Le Moi et les Mécanismes de défense* de A. Freud apparaissait comme un ouvrage très audacieux, révolutionnaire même. Trente-six ans plus tard, dans ses entretiens avec Sandler (1985/1989<sup>1</sup>), A. Freud raconte qu'un psychanalyste très distingué lui avait dit qu'à cause de ce livre, elle allait se retrouver en dehors du mouvement psychanalytique. À un autre moment, elle rapporte que, selon Deutsch, *Le Moi et les Mécanismes de défense* rompait à jamais les relations de son auteur avec les analystes parce qu'on y traitait du moi et non pas du ça. Lorsque Sandler s'écrie, au début de leurs entretiens, « Qu'il a dû être difficile d'écrire un tel livre à l'époque! », A. Freud réagit en faisant part de l'attitude d'un autre psychanalyste connu, Fenichel, qui disait qu'elle avait « toujours cessé de parler des choses dès qu'elles devenaient réellement intéressantes », ce qu'elle interprète comme voulant dire que les détails qu'elle ne donnait pas « auraient pu faire tort à la clarté du tableau qu'elle voulait dresser ».

À plusieurs moments, dans ces entretiens, A. Freud évoque l'atmosphère qui régnait en 1936, lors de la publication de son ouvrage sur les mécanismes de défense et précise les raisons des attaques auxquelles elle avait été soumise. À une époque où la valeur d'un analyste s'évaluait en fonction de la distance, par rapport à la surface, de ce qu'il explorait, où la tendance était de pénétrer de plus en plus profondément dans l'inconscient, l'introduction du moi paraissait suspecte à bien des analystes. Or, A. Freud avait défendu l'idée que la position de l'analyste « devait être équidistante du ça et du moi, de la surface et de la profondeur ». « Ce fut une méprise, écrivait-elle, de penser que nous devrions uniquement explorer les profondeurs et envisager cela comme de l'analyse. À ce propos, les profondeurs, à elles seules, ne peuvent jamais produire une névrose. Cela ne peut se produire qu'en interaction avec la surface » (Sandler, 1985/1989). Sans douter de la justesse de sa position au plan théorique, A. Freud reconnaît cependant, qu'en raison de l'atmosphère qui régnait dans les milieux psychanalytiques, le premier chapitre de son livre, *Le Moi et les Mécanismes de défense* (1936/1993), est presque une « demande d'excuses ». Dans ses entretiens avec Sandler, elle réaffirme avec netteté sa position en précisant que la préférence pour l'inconscient et pour l'interprétation du contenu inconscient ou, à l'inverse, la préférence pour le moi constituent des positions erronées. « C'est comme si quelqu'un, écrit-elle, était en train de dire qu'il aimait mieux le côté droit d'une personne que son côté gauche. Ce ne sont que des parties de la personne, et il ne devrait pas y avoir de préférence. »

.....  
1. La première des deux dates séparées par une barre oblique est celle de parution du texte original. La seconde correspond à l'édition française consultée. Cette présentation sera utilisée dans l'ensemble du texte et dans la bibliographie.

*Le Moi et les Mécanismes de défense* d'A. Freud n'est pas seulement la cible des différentes critiques que nous venons de mentionner. Il est, aussi, fort probablement, une prise de position contre l'ouvrage *Analyse logique des résistances* publié en 1935 par Reich, qui avait déjà pris ses distances par rapport à Freud. Dans cet ouvrage, Reich étudiait les reliquats de phénomènes défensifs jadis très actifs qui, dissociés des situations où ils exerçaient leurs fonctions contre les instincts ou les affects, se sont transformés en traits de caractère définitifs, à manifestation externe, visible à travers certaines attitudes du corps constituant des *cuirasses* ou des *blindages* de caractère (*Charackterpanzerung*). Pour A. Freud, l'analyse de ces phénomènes est malaisée et ne devra faire l'objet d'études que si nous ne parvenons pas à découvrir le conflit actuel entre le moi, la pulsion et l'affect. Elle prend, aussi, position contre le fait de réserver le terme d'« analyse de la résistance » à la seule étude des manifestations décrites par Reich, car il s'applique tout aussi bien à l'analyse de toutes les résistances.

Les différents éléments présentés jusqu'ici démontrent à quel point il est difficile d'aborder le thème des mécanismes de défense. Nous en sommes conscients et ce n'est pas pour susciter de nouvelles polémiques que nous avons conçu ce livre. Les objectifs poursuivis sont les suivants : dresser le bilan des notions classiques et réaliser une synthèse des évolutions récentes, tout en essayant d'articuler la théorie à la clinique, aux implications pratiques.

La première partie de l'ouvrage, intitulée *Fondements*, constitue une présentation de l'évolution du concept de mécanisme de défense, de son apparition aux dernières contributions. Lui succède une deuxième partie intitulée *Présentation de vingt-neuf mécanismes de défense*, consacrée à la présentation, par ordre alphabétique, de ces vingt-neuf mécanismes de défense. Chaque présentation contient une définition et la discussion de celle-ci, un historique, un ou plusieurs exemples extraits d'histoires de cas ou de protocoles d'exams psychologiques, une synthèse concernant les relations avec d'autres mécanismes de défense, ainsi que des données relatives à la signification pour la pathologie. Cette façon de présenter les mécanismes de défense ne constitue pas une réminiscence de la psychologie de la faculté où l'accent était mis sur des entités psychologiques, mais, tout simplement, une tentative d'aborder ce thème – où, hélas, les confusions sont nombreuses – de manière aussi claire, aussi didactique que possible.

Nous espérons que cette double articulation – notions classiques/évolutions récentes et théorie/clinique – permettra de mieux cerner l'un des concepts fondamentaux dans l'étude du fonctionnement psychique normal et pathologique.

# **Première partie**

**Fondements**





# Chapitre 1

## Problèmes généraux



# Sommaire

1. Bref historique .....	21
2. Sept questions de base.....	24

## 1. Bref historique

Le terme de *défense* apparaît pour la première fois en 1894, dans « Les psychonévroses de défense » (*Die Abwehr-Neuropsychosen*), article où Freud se propose de donner une théorie psychologique de l'hystérie acquise, de nombreuses phobies et obsessions et de certaines psychoses hallucinatoires. Le terme de *psychonévrose* est employé par Freud pour désigner une série d'affections où le conflit psychique est déterminant et où l'étiologie est, donc, psychogène. Les symptômes rencontrés dans ces affections sont l'expression symbolique de conflits infantiles. En partant du rôle de la défense dans le champ de l'hystérie, Freud tente d'identifier la place des défenses dans les autres psychonévroses. L'idée que, dans toute psychonévrose, la défense a une fonction essentielle est nettement exprimée dans un article publié en 1896, « Nouvelles remarques sur les psychonévroses de défense », où Freud écrit que la défense est « le point nucléaire du mécanisme psychique des névroses en question ».

Dans les deux articles mentionnés, Freud spécifie les diverses psychonévroses par des modes défensifs particuliers : 1) la *conversion* de l'affect, dans l'hystérie ; 2) la *transposition* ou le *déplacement* de l'affect, dans la névrose obsessionnelle et 3) le *rejet* concomitant de la représentation et de l'affect ou la *projection*, dans la psychose. Le *refoulement*, quant à lui, est présent universellement car les différentes psychonévroses impliquent, toutes, l'inconscient, et le refoulement est justement à l'origine de la constitution de l'inconscient.

Dans les années qui suivent la publication de ces articles, Freud utilise avec une fréquence comparable les termes de défense et de refoulement. Mais, comme le constatent Laplanche et Pontalis (1967), dans les publications antérieures à *L'Interprétation des rêves* (1900), ce n'est que dans de très rares occasions que ces deux termes sont utilisés par Freud « comme s'ils étaient purement et simplement équivalents ». Après 1900, sans disparaître, le terme de défense est employé moins fréquemment. Tout au long de la période qui va jusqu'en 1926, Freud conçoit le refoulement comme « une sorte de prototype pour d'autres opérations défensives », et c'est dans le cas du président Schreber que « l'on approche le plus de la confusion entre refoulement et défense » (Laplanche et Pontalis, 1967).

En 1926, dans l'appendice à *Inhibition, symptôme et angoisse*, Freud revient au concept de défense et précise « qu'il ne convient de l'utiliser que pour désigner de façon générale tous les procédés dont se sert le moi dans les conflits susceptibles d'aboutir à une névrose, tandis que le mot *refoulement* désigne, lui, un mode bien déterminé de défense que nos recherches nous ont permis de mieux connaître ».

Après une analyse minutieuse, Buckley (1995) arrive à la conclusion que Freud a décrit dix mécanismes de défense (donc neuf, en plus du refoulement) et indique les ouvrages où ces descriptions peuvent être retrouvées<sup>1</sup>.

Les neuf mécanismes en question sont :

- la régression (notion qui apparaît, en 1900, dans *L'Interprétation des rêves* et dont les liens étroits avec la fixation sont précisés dans *Introduction à la psychanalyse*, 1916);
- la sublimation et la formation réactionnelle (*Trois essais sur la théorie sexuelle*, 1905);
- la projection (« Le président Schreber », 1911);
- le retournement contre soi et la transformation en contraire (« Pulsions et destins des pulsions », 1915a);
- l'introjection ou l'identification (« Deuil et mélancolie », 1917b);
- l'annulation rétroactive et l'isolation (*Inhibition, symptôme et angoisse*, 1926).

En 1936, A. Freud publie *Le Moi et les Mécanismes de défense*, le premier et, pour de nombreuses années, le seul ouvrage sur les mécanismes de défense. En se basant sur les contributions de son père, elle réalise une synthèse des connaissances alors disponibles, apporte ses propres contributions théoriques et présente les éléments fondamentaux de ce qu'est devenue, par la suite, l'analyse de défense. Dans cet ouvrage, A. Freud décrit les cibles et les motifs des défenses, dresse un inventaire des mécanismes déjà décrits, présente d'autres types de défenses (comme le déni en fantaisie et le déni en mots et en actes), soulève – en abordant l'identification avec l'agresseur et ce qu'elle appelle « une forme d'altruisme » – la question de la combinaison des mécanismes de défense et de leur utilisation alternative contre des menaces internes et externes.

Fait exceptionnel, trente-six ans plus tard, Joseph Sandler, président de la Freud Memorial Chair à l'Université de Londres et vice-président de l'Association psychanalytique internationale organise, entre 1972 et 1973, une série de discussions auxquelles prennent part les membres de l'équipe de l'Index Research Group de la clinique Hampstead de Londres. Il en résulte une série d'articles publiés, à partir de 1980, dans le *Bulletin of the Hampstead Clinic* regroupés, par la suite, dans l'ouvrage de Sandler, *L'Analyse des défenses. Entretiens avec Anna Freud* (1985/1989). Le dialogue d'A. Freud avec Sandler et les discussions avec les autres membres de l'équipe, rapportés dans cet ouvrage, ont fait considérablement progresser la compréhension des mécanismes de défense.

---

1. Comme on peut facilement l'observer, Buckley fait référence à la liste des dix mécanismes de défense établie par A. Freud. Mais on peut constater que Freud a évoqué dans ses écrits d'autres mécanismes : le clivage (1895/1965), la (dé)négarion (1895/1965), la mise à l'écart (1895/1979), l'humour (1905/1988), le déni (1907/1985) et la rationalisation (1909b/1979).

Une autre contribution au développement de la théorie des mécanismes de défense est celle de M. Klein, à qui nous devons la description d'un groupe de défenses précoces dont certaines sont qualifiées parfois de « défenses qui distordent l'image » (Vaillant, 1993). Ce groupe inclut, notamment, le *clivage* (le clivage d'objet est considéré par M. Klein comme la défense la plus primitive contre l'angoisse), l'*idéalisaton* et l'*identification projective*.

Ce qui singularise la contribution kleinienne est l'affirmation qu'il existe dès la naissance un moi capable d'établir des relations primitives d'objet dans le fantasme et dans la réalité, d'éprouver de l'angoisse et d'employer des mécanismes de défense. Comme le souligne Segal dans *Introduction à l'œuvre de Melanie Klein* (1964/1980), divers mécanismes de défense sont à l'œuvre pour protéger le nourrisson d'abord contre la peur de la mort venant de l'intérieur, puis – lorsque la pulsion de mort est déviée – contre les persécuteurs de l'extérieur et de l'intérieur.

La contribution de Klein en matière de mécanismes de défense s'inscrit dans le cadre de la théorie des relations objectales. Son œuvre a été continuée par Fairbairn (1952/1974) et surtout par Kernberg (1975) qui accorde, dans les états-limites, une place centrale au clivage. Kernberg a aussi décrit d'autres mécanismes de défense apparaissant dans les états-limites, comme l'*idéalisaton primitive*, le *déni primitif*, la *toute-puissance*, la *dépréciation* et l'*identification projective*. Même si une importante controverse entoure la définition et la validité des mécanismes de défense décrits par Kernberg dans les états-limites, ceux-ci se sont avérés être des conceptualisations utiles dans le sens qu'ils offrent une explication pour la nature souvent orageuse, déroutante et imprévisible aussi bien de la phénoménologie des manifestations cliniques que de l'évolution de ces patients (Buckley, 1995).

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction de ce volume, l'intérêt pour les mécanismes de défense n'a cessé de croître au cours du dernier quart de siècle. L'examen des travaux contemporains dans ce domaine révèle des préoccupations importantes pour :

- la définition et les relations entre les différents mécanismes de défense ;
- la classification des mécanismes de défense, notamment en fonction des différents styles défensifs ;
- la stabilité et/ou le changement des mécanismes de défense dans le cas des troubles psychopathologiques et au cours de la thérapie ;
- le fonctionnement défensif au cours des maladies physiques ;
- l'apparition des mécanismes de défense et leur évolution au cours du cycle de vie ;
- le développement d'instruments d'évaluation.

Ces différents aspects seront abordés dans les paragraphes et chapitres suivants.